

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 – OBJET

Les missions de formation réalisées par KAPITAL MAX ont pour but d'accompagner de former des apprenants souhaitant se préparer à l'une de nos formations inscrites au catalogue.

Les missions confiées à KAPITAL MAXL sont régies par les présentes conditions générales, complétées par les conditions particulières de la convention de formation.

Article 2 – APPLICATION DES CGV

La commande implique l'adhésion sans réserve ou restriction du Client aux présentes Conditions Générales de Vente, qu'il déclare avoir lues, comprises et acceptées.

Aucune condition particulière ou générale d'achat ne peut, sauf accord express et écrit des deux parties, prévaloir sur les présentes CGV.

Article 3 – COMMANDE ET FACTURATION

Une fois la commande du Client validée, l'accès à notre formation est soumis à la réception du paiement

Article 4 – Règlement des FORMATIONS

KAPITAL MAX envoie une convention signée au Client à sa demande. Le Client s'engage à transmettre la convention signée de sa part en retour dans un délai de 7 jours ouvrés.

Dans le cas de prise en charge par un organisme financeur (OPCO, CPF, AGEFICE, ETC..), le Client doit préalablement régler la facture à la commande (pas de subrogation possible auprès de l'organisme financeur).

Le paiement des frais pédagogiques est effectué au comptant à la commande par carte bancaire ou virement bancaire.

Dans le cas d'un paiement rejeté, l'accès à la plate-forme sera suspendu.

Les tarifs sont nets de TVA selon l'Art. 261.4.4 a du CGI .

Information

Article 5 – Suspension et/ou annulation DU FAIT DE KAPITAL MAX

En cas de problèmes techniques ou toutes autres causes qui empêcheraient le bon fonctionnement de la plates-forme (hormis les problèmes de connexion liés au matériel du Client), le client est prévenu par mail dans les plus brefs délais. Le temps nécessaire à la remise en fonctionnement correct de la plate-forme est ajouté à la durée d'accès à la plateforme.

Article -6 – Suspension et/ou annulation DU FAIT DU CLIENT

Une fois le paiement effectué, il n'est pas possible pour le client d'annuler ou de reporter la formation. La somme perçue par KAPITAL MAX reste acquise. Aucun remboursement de tout ou partie de la formation ne pourra être exigé du client (sauf cas de force majeure, tel que prévu par la jurisprudence française).

En cas d'impératifs personnels graves, un report peut être envisagé sur justificatifs concernant la durée d'accès à la plateforme.

Article 7 – Confidentialité

Le formateur de KAPITAL MAX est tenu à une obligation de discrétion portant sur les informations et les documents dont elle a communication à titre confidentiel, au cours du déroulement de sa mission.

Toutefois, KAPITAL MAX est autorisé à mentionner le nom et le logo du Client dans ses références commerciales (sauf demande explicite de refus de la part du Client).

Article 8 – Propriété

Le Client n'acquiert pas la propriété des méthodes et outils de KAPITAL MAX utilisés ou mis au point à l'occasion de la réalisation de la prestation. En conséquence, le Client s'engage à ne pas transmettre et utiliser les méthodes et les outils de KAPITAL MAX pour un usage autre que celui initialement prévu dans le cadre de la prestation.

Article 9 – SATISFACTION CLIENT – RECLAMATIONS

KAPITAL MAX accueillera vos réclamations, qu'elles lui soient transmises :

- par courriel à serviceclient@kapitalmax.fr
- par courrier à KAPITAL MAX, service client, 30 Bis rue du Vieil Abreuvoir 78100 Saint Germain en Laye

et s'engage à faire au Client un retour sous cinq jours ouvrés.

A la fin de la formation, un questionnaire de satisfaction est envoyé par mail au Client afin de recueillir ses appréciations.

Article 10 – RESPONSABILITES

KAPITAL MAX est tenu à une obligation de moyens et non de résultats. KAPITAL MAX ne pourra être responsable d'aucun préjudice financier, marchand ou moral d'aucune sorte pour quelle que raison que ce soit suite à l'exécution d'une prestation requise par le Client.

En tout état de cause, si la responsabilité de KAPITAL MAX venait à être retenue au titre d'un préjudice direct, le montant de l'indemnité versé par KAPITAL MAX ne saurait excéder la somme réglée par le Client au titre de l'intervention.

Article 11 – PROTECTION DES DONNEES

Les informations demandées au Client sont nécessaires à la réalisation de la prestation et pour des besoins de communication. Les données sont utilisées uniquement par KAPITAL MAX.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et ses décrets d'application, et, conformément au Règlement Général des Protections des Données, entré en application le 25 mai 2018, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant. Toute demande est à adresser à : KAPITAL MAX, 30 Bis Rue du Vieil Abreuvoir 78100 Saint Germain en Laye ou par mail à : serviceclient@kapitalmax.fr en indiquant votre nom, prénom, adresse et un justificatif d'identité.

Article 12 – DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Le contrat est régi par la loi française. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges relatifs à l'exécution de la prestation.

À défaut d'accord amiable, le Tribunal de Commerce de Versailles sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

Date de mise à jour : 22/04/2024

Les Conditions Générales de Vente pouvant être modifiables à tout moment, seule la date de réception du devis signé sera admise pour l'application des présentes.

KAPITAL MAX : Capitalisez sur vos compétences !